



Compte rendu assemblée primaire

Municipalité juin 2023

Ci-dessous vous trouvez le compte rendu de l'assemblée primaire municipale du 14 juin 2023

Point 1 : BIENVENUE, INTRODUCTION

Le président souhaite la bienvenue aux 37 personnes présentes et les remercie de leur intérêt pour la Commune.

Dans son message de bienvenue, le président fait état des nombreux et ambitieux défis rencontrés depuis le début de la législature qui ont pu être relevés grâce notamment à une gestion financière rigoureuse, à une communication transparente et à une analyse approfondie de chaque situation. Les enjeux majeurs de notre temps, tels que la crise énergétique, ont été pris en compte dans les décisions du Conseil. La conjoncture économique instable, marquée par un renchérissement global, a mis en évidence l'importance d'une gestion financière prudente et responsable. Le conseil a ainsi mené une réflexion sur les investissements à moyen - long terme avec le soutien de la fiduciaire Nofival, laquelle a fourni un outil de gestion efficace à cet effet. Les principaux axes et enjeux pour la période 2023 – 2040 seront présentés lors d'une prochaine assemblée primaire.

Par ailleurs, le Président remercie la participation active des citoyennes et des citoyens qui contribue grandement au dynamisme du développement communal.

L'ordre du jour est accepté sans remarque.

Point 2 : LECTURE DU PV DE LA DERNIERE ASSEMBLEE (07.12.2022)

La lecture du PV de la dernière assemblée du 07.12.2022 – mis à disposition au greffe communal - n'est pas souhaitée par les citoyennes et citoyens. Il est accepté par les personnes présentes, à l'unanimité.

Point 3 : COMPTES 2022 (PRESENTATION ET APPROBATION)

Le président introduit cette partie en annonçant que les comptes 2022 ont été clôturés sur un excellent résultat, grâce principalement à des recettes fiscales supérieures aux prévisions mais également à des charges de fonctionnement contenues. La solidité financière de la commune permettra de poursuivre l'important cycle d'investissements prévu. Pour la première fois, les comptes sont présentés selon le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, obligatoire pour toutes les communes valaisannes depuis cette année. Les comparaisons avec les années précédentes sont difficiles et des remarques à ce sujet ont été incluses dans le fascicule des comptes.



COMMUNE DE LEYTRON
VILLAGE DE L'HUMAGNE

Le vice-président, M. Martinet, présente de manière détaillée les comptes 2022 à l'assemblée, dont les principaux chiffres sont les suivants :

Total du bilan	: CHF 34'438'579.58
Fortune (excédent d'actifs)	: CHF 10'765'840.17
Marge d'autofinancement	: CHF 3'198'420.87
Investissements nets	: CHF 2'047'552.66
Endettement net	: CHF 5'222'642.83
Endettement net par habitant	: CHF 1'594.00

La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

Les interventions traitées, le Président invite M. De Boni, représentant de l'organe de contrôle – la fiduciaire Nofival – à lire le rapport de vérification des comptes.

Au terme de cette lecture, le président soumet les comptes 2022 au vote de l'assemblée, qui les accepte à l'unanimité.

Point 4 : DIVERS

Le président informe l'assemblée sur plusieurs dossiers :

➤ Projets routiers communaux

Le canton a prévu d'intervenir en 2023 sur le réseau des routes cantonales dans plusieurs secteurs sur le territoire communal : Route d'Ovronnaz (secteurs des Afforêts, sortie de Montagnon), Rte de Riddes (du carrefour central jusqu'à l'œnothèque).

La planification des projets routiers communaux a dû être revue de la manière suivante :

- Priorisation des secteurs Chemin des Ecoliers et Rte des Prés Clous, permettant de poursuivre les modifications des infrastructures souterraines en lien avec le développement du projet scolaire et le déploiement du réseau de chauffage à distance (CAD).
- Report des interventions prévues sur le chemin des Carrières et sur la Rte des Muverans.

De plus, en raison d'une communication lacunaire avec les riverains concernant les travaux routiers, une nouvelle procédure de communication sera mise en place. Des séances de lancement de chantier pourraient aussi être organisées.

➤ Projet Paradoxe

Le projet scolaire est actuellement en phase de planification.

Les premiers retours concernant la capacité des sols en termes de géothermie n'étant pas concluants, il a été décidé de revenir à la variante initiale, à savoir le chauffage à distance. Cette démarche a eu une influence sur le changement de priorité au niveau des interventions sur les routes communales.

Eu égard à l'évolution de la situation économique générale depuis le lancement du projet, il a été évalué la capacité de la Commune à soutenir ses investissements et à échelonner l'ensemble du projet afin de pouvoir reconsidérer l'enveloppe budgétaire. Les différentes étapes du projet ont été définies et la planification financière établie avec, pour chaque étape, des variantes maximale, minimale et moyenne.

Par ailleurs, 5 nouveaux containers seront installés au-dessus des salles d'ACM actuelles pour la bibliothèque provisoire.



COMMUNE DE LEYTRON

VILLAGE DE L'HUMAGNE

➤ **Ancienne Eglise**

Après un long délai d'attente dû à l'élaboration du dossier de subventionnement et à l'accord du service des monuments, les travaux de rénovation de l'ancienne Eglise pourront démarrer.

➤ **Crypte**

L'autorisation de construire pour la nouvelle crypte parvenue, les travaux pourront débuter dans le courant de l'été. Il est prévu de terminer l'ouvrage pour le printemps 2024.

➤ **Révision du PAZ / RCCZ**

Les travaux concernant la révision globale du PAZ et du RCCZ se poursuivent activement et pourraient engendrer un léger report de la planification communale. Dans ce sens, une modification partielle du RCCZ actuellement en vigueur sera proposée. De plus, les travaux pour l'inventaire du patrimoine bâti ont également débuté. Le bureau Nomad architecte effectue la classification des différents bâtiments concernés. Une première proposition de classification est attendue pour fin juin 2023.

➤ **Energie – planification énergétique**

Dans le cadre de la planification énergétique communale, une commission « énergie » a été constituée. À la suite du risque de pénurie d'électricité durant l'hiver 2022/2023 et en prévision d'une nouvelle crise énergétique pour l'hiver 2023/2024, le canton a exigé des communes de pouvoir garantir un fonctionnement minimum des services de base. A cet effet, une analyse des infrastructures communales est en cours.

➤ **Energie – Ovronnaz Solar**

La première séance d'information sur le dossier Ovronnaz Solar a eu lieu le 22.05.2023 en présence de plus de 150 personnes avec pour objectif la présentation des éléments connus du projet à ce jour. Le comité de pilotage a décidé de mettre en place un site internet « Ovronnaz-Solar » qui permettra à chacune et chacun d'obtenir toutes les informations utiles et pertinentes en lien avec ce projet et les parcs solaires.

➤ **Eau potable – économie d'eau**

Dans le but d'une gestion et d'une utilisation responsable de l'eau potable pour l'arrosage des pelouses et des jardins, le Conseil a décidé, à partir du 1^{er} mai de chaque année d'autoriser 2 périodes d'arrosage par semaine, par secteur (3 secteurs définis). Même si pour l'instant, la situation du réseau d'approvisionnement semble favorable, il est impossible d'affirmer qu'aucune restriction plus importante ne sera mise en vigueur en cas d'état de pénurie durant l'été.

➤ **Eau potable – compteurs d'eau**

Le Président remercie les plus de 1000 ménages ayant effectué les démarches d'annonce auprès de l'installateur sanitaire de leur choix. L'avancement de l'installation des compteurs d'eau par les entreprises mandatées n'est pas en adéquation avec les objectifs fixés. Une mise au point aura lieu prochainement avec celles-ci pour redéfinir la planification de ce déploiement.

➤ **Flavescence dorée**

Pour permettre de lutter contre la flavescence dorée (maladie du cep) - qui nécessite 2 traitements insecticides à réaliser de nuit entre 21h30 et 5h30 - le Conseil a accordé au Canton les dérogations aux articles 19, al. 4 et 20, al. 2 du règlement communal de police relatives aux nuisances sonores.



COMMUNE DE LEYTRON
VILLAGE DE L'HUMAGNE

Au terme de l'ordre du jour, le président passe la parole à l'assemblée.

A la suite de nombreuses interventions et de divers échanges constructifs, le président clôt l'assemblée et remercie les personnes présentes pour la confiance témoignée.

Information :

Vous trouverez la version intégrale du procès-verbal de l'assemblée primaire – comprenant entre autres le détail des interventions – sur le site internet de la Commune :

<https://leytron.ch/divers/telechargements?task=download.send&id=921&catid=136&m=0>